



Probleme avec l'immeuble d'à coté de chez moi

Par **sysy34**, le **03/04/2009** à **21:05**

bonjour ma mere a sa maison depuis 1959 en 1987 il est venu ce coller un immeuble à notre mur .ils ont respecté l'ecart qu'il fallait ils on donc fait une etancheitée mais suite aux grosses pluies qu'il y a eu le 4 novembre 2008 ma mere a eu d'importants degats des eaux .Nous l'avons donc signalé au syndic de l'immeuble et à notre assurance .un constat a ete etabli.un expert envoyé par le syndic de l'immeuble est venu aussi et a constaté les degats .(c'est leur etancheitée qu'il faut refaire)Par la suite nous avons fait venir des maçons pour avoir plusieurs devis .mais la personne du syndic trouve que la somme des reparations est chere il devait avoir une assemblée mais pour l'instant rien n'a ete fait .j'apelle le syndic presque tous les jours mais impossible de l'avoir il est toujours occupé soit en reunion soit il ne faut pas le derranger il est au telephone .Il n'a meme pas la politesse de me rapeller .Que puis je faire ??? car cela va faire 5 mois le 4 avril que ça dure .J'en peu plus ma mere à 77ans et cette affaire ne l'arrange guerre .Je ne voudrais pas arriver au point d'etre obliger de l'assigner .tout le monde a beau me dire que c'est a eux de le faire et qu'ils sont dans l'obligation d'effectuer cette reparation mais pour l'intant rien ne bouge .l'assurance de ma mere a donné son accord pour les travaux interieur .mais comment les commencer tant que l'insterieur n'est pas reparé ????? merci de votre reponse

Par **Solaris**, le **03/04/2009** à **21:35**

Bonjour,

Je pense qu'il conviendrait d'adresser une mise en demeure par lettre recommandée et si rien

ne se passe, il conviendra d'assigner au tribunal. Vous pouvez voir auprès de votre assurance si vous avez une option protection juridique qui prend en charge ces litiges.

Par **sysy34**, le **04/04/2009** à **10:40**

Bonjour

Merci pour votre reponse .Non ma mere n'a pas l'option juridique j'ai regardé sur son contrat et j'ai telephonné a son assurance .Donc je pense que je vais surement leur adressé un courrier en les prevenant que je vais les assigner .Pensez vous que ci cette affaire passe par le tribunal cela va etre long encore?????

Par **Solaris**, le **04/04/2009** à **23:46**

Cela peut effectivement être long car une expertise judiciaire pourra être demandée.